

LA DEMANDE DE LA CARTE JEUNE RÉGION

La demande de la Carte Jeune Région s'effectue en 3 étapes :

Étape 1

Le jeune se connecte sur le site Jeune de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (www.cartejeune.laregion.fr) et procède à la demande en ligne, démarche simple et rapide : nom, prénom, date de naissance, photo, lycée ou CFA et formation. Désormais, le contrôle de la photo et des pièces justificatives est automatisé et se fait en temps réel **(NOUVEAUTÉ)**.

Étape 2

La demande est validée après les deux actions suivantes, indépendantes l'une de l'autre :

➤ Les données d'inscription sont validées par l'établissement (nom, prénom et formation), soit de façon automatique pour les lycées relevant de l'Éducation Nationale **(NOUVEAUTÉ)**, soit de façon manuelle pour tous les autres établissements. Pour ces derniers, la validation par lot est possible.

➤ Le prestataire de service valide la demande en ligne.

Étape 3

Le prestataire de service envoie la carte au domicile du jeune.

UN ESPACE WEB EST DÉDIÉ AUX ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CARTE JEUNE RÉGION. CET ESPACE PERMET DE :

VALIDER LA FORMATION et l'inscription du jeune dans l'établissement,

RENOUVELER SES DROITS pour une nouvelle année scolaire en procédant aux montées pédagogiques

SUIVRE LES VALIDATIONS et éditer les listes



RÉALISER DES RECHERCHES ou modifications,

BÉNÉFICIER, le cas échéant de cartes d'accès pour les bâtiments et la restauration

La validation de l'établissement, pour les établissements ne relevant pas de l'Éducation Nationale, déclenche les aides et services portés par la carte. **Sans cette action, la Carte Jeune n'est pas produite.**

Un guide d'utilisation est disponible au sein de l'espace établissement pour vous aider dans vos démarches. Une assistance téléphonique est accessible : 05 32 30 00 40.